

VILLE DE CHIÈVRES

PRIORITE 1

Chièvres-Vaudignies

Amélioration des réseaux de transport, multimodalité



Version initiale



Version actualisée (.. / .. / ...)

1. Description succincte du projet

Contexte : voirie régionale linéaire, traversées d'agglomération, vitesse, sentiment d'insécurité, nécessité de favoriser la mobilité active, rénovation récente d'un tronçon en amont de Chièvres

Nature du projet :

- Sollicitation du SPW Mobilité et Infrastructures pour la réalisation d'une étude de sécurisation de la N525, sur le tronçon allant du rond-point de la Chasse à l'intersection avec la rue de Grosage
- Points d'attention particuliers
 - Traversée de Chièvres : grand-place, rue Saint-Jean, intersection avec la rue de la Chapelle et la rue D. Gordon
 - Intersections avec les itinéraires du réseau points-nœuds (en lien avec la FP 43 – Aménager des itinéraires de mobilité active sécurisés)
 - Abords du terrain de football de Vaudignies
 - Traversée de Vaudignies

Public cible : riverains, citoyens

2. Justification du projet

- **Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé**

Besoins identifiés :

- Besoin de retrouver des espaces publics structurants, jouant leur rôle de lieu de rencontre. Actuellement, les cœurs de village jouent essentiellement un rôle de roulage, plus marqué encore pour les espaces traversés par la N525
- Besoins d'adapter le réseau routier aux enjeux climatiques, notamment par la réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Besoin d'apaiser le trafic sur les axes les plus roulants, les plus rectilignes, en particulier la N525

- Besoin d'améliorer le partage de la rue à tous les usagers, en particulier les catégories socio-démographiques captives (jeunes, personnes isolées, personnes âgées)
- Besoin de soutenir l'attractivité des commerces et des services qui se trouvent le long de la N525 en améliorant l'accessibilité multimodale des cœurs de village. Et inversement, besoin d'améliorer le confort de déplacement des clients et des bénéficiaires de ces commerces et de ces services.

- **Caractère rural du projet**

La dimension rurale de la démarche de sécurisation de l'axe N525 (FP 39 + FP 40) procède de l'amélioration de la convivialité le long de la N525, permettant à chacun de rencontrer ses besoins en mobilité de manière sécurisante, quel que soit le mode de transport auquel il a recours. La volonté d'apaisement des flux que véhicule ce projet s'inscrit également dans la philosophie de vie rurale.

- **Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- Regain d'attractivité résidentielle dans les noyaux villageois concernés (Chièvres, Vaudignies)
- Diminution de l'utilisation de la voiture
- Augmentation de l'utilisation des modes actifs pour les petits déplacements (cyclistes, piétons) et amélioration des connexions alternatives entre les villages
- Amélioration de l'appropriation de l'espace public, notamment sur la Grand-Place de Chièvres (FP 29 et 30)
- Amélioration globale du cadre de vie et de la cohésion sociale

- **Projets connexes du PCDR et de la Commune**

- 6. Mettre en œuvre les recommandations du Schéma de Développement Communal (SDC)
- 29. Aménager la Grand-place de Chièvres – Volet 1 : placette de la fontaine
- 30. Aménager la Grand-place de Chièvres – Volet 2 : espace collectif
- 31. Aménager un espace de convivialité au sein du quartier Bel-Ange
- 40. Réaliser des aménagements de sécurisation de la N525

41. Réaliser des aménagements de sécurisation du réseau routier

43. Aménager des itinéraires de mobilité active sécurisés

Autres projets communaux :

- **Alternatives éventuelles**

Sans objet

- **Sobriété du projet**

La réalisation d'une étude de sécurisation vise à évaluer en amont les besoins et les différentes pistes de solutions les plus à même de répondre à la problématique. Il s'agit donc d'une démarche qui s'inscrit pleinement dans l'objectif de sobriété.

3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**

3. Recréer des cœurs de village dynamiques

B. Par l'amélioration de l'offre et de l'accès aux infrastructures, aux services et aux équipements

E. Par un système de mobilité convivial, inclusif et sécurisant

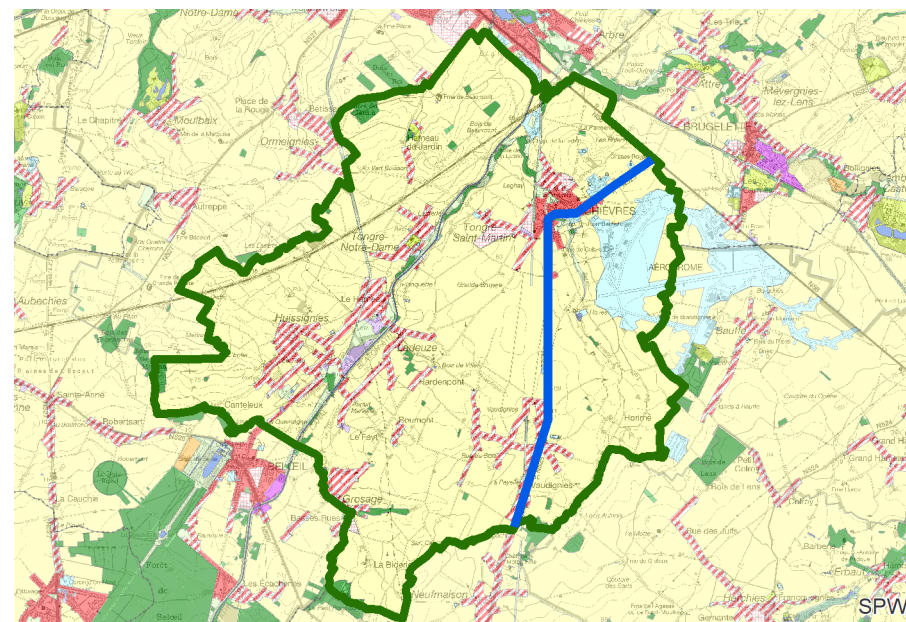
- **Liens qualitatifs et quantitatifs**

- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

4. Impacts du projet sur la résilience du territoire et de la société

Impacts ✓ ou ✕	Dimension					
	Environnement	Energie	Mobilité	Social	Culturel	Economique
Eléments prioritaires						
Intérêts des générations futures	✓		✓	✓		✓
Participation	✓		✓	✓		✓
Cohérence des politiques sectorielles	✓		✓	✓		✓
Solidarité des territoires	✓		✓	✓		✓
Evaluation permanente	✓		✓	✓		✓

5. Localisation et statut



- **Adresse**

Chièvres, N525

- **Périmètre d'intervention**

Intégration du projet par rapport à son environnement direct (pôles d'activités du village, intégration sociale, culturelle, économique, etc.)

- **Intégration du projet par rapport à son environnement direct**

Traversée du bourg de Chièvres : desserte des principaux services, commerces et équipements

Voirie régionale Tertre-Chièvres reliant la N56 (Ath-Mons) à Saint-Ghislain

- **Cadre légal**

Schéma de Développement Communal en cours d'élaboration

- **Contraintes naturelles existantes**

Deux petites sections en aléa d'inondation faible :

- A Chièvres : Grand-rue, à hauteur de la traversée de la Petite Hunelle
- A Vaudignies : à l'angle avec la rue de Grosage

- **Statut de propriété**

SPW Mobilité et Infrastructures

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- **Porteur du projet**
SPW Mobilité et Infrastructures
- **Partenaires potentiels**
Ville de Chièvres
Riverains
Groupe d'action « Economie locale »
Zone de Police
- **Pistes de financement**
RW – Mobilité et Infrastructures

7. Programme de réalisation

- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
 -
- **Etat du dossier**
 - Inventaire de la Zone de Police
 - Schéma de Développement Communal en cours d'élaboration
- **Programme des travaux ou des aménagements**
 -
- **Planification**
 -
- **Démarches administratives à réaliser par la Commune**
 -
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement et/ou phase		☒ Commune ☒ Wallonie ☒ Autres :
- Frais accessoires (honoraires, acquisition)		
- TVA		

- Total (TFC)		
---------------	--	--

Projet rémunérateur oui ☒ non ☒

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification

10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

- Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au point 5 (Localisation et statut)

- Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux

Eléments quantitatifs généraux du dossier, superficie totale de la parcelle, superficie initiale non bâtie sur la parcelle, superficie finale non bâtie sur la parcelle, dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées, mesures envisagées

Le projet ne prévoit que des aménagements des voiries existantes, ce qui n'aura pas d'impact sur les écoulements.

- Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles

Energies renouvelables, isolation des bâtiments, énergie grise et durabilité des matériaux, citerne d'eau de pluie, dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire), mise en œuvre de matériaux écologiques, utilisation de techniques innovantes, ...

Le projet ne prévoit que des aménagements des voiries existantes, il n'est donc pas envisagé d'investir des terres non urbanisées.

La FP 40 dédiée aux aménagements à réaliser à l'issue de l'étude ici proposée investiguera les questions liées aux choix des matériaux.

- **Mesures en faveur de la sobriété du projet**

Coûts/m², coûts/personnes impactées, études de différentes alternatives, analyse coût/bénéfice du projet, ...

La réalisation d'une étude de sécurisation vise précisément à évaluer les besoins et les différentes pistes de solutions les plus à même de répondre à la problématique. Il s'agit donc d'une démarche qui s'inscrit pleinement dans l'objectif de sobriété.

- **Mesures en faveur de la biodiversité**

Création de liens avec la nature, place réservée à la biodiversité, prise en compte du patrimoine naturel, sa protection, sa valorisation, éléments d'intérêt écosystémiques sur le site, mesures de protection à prendre, amélioration de la qualité biologique du site, amélioration de la qualité biologique des surfaces mises en œuvre, ...

Les aménagements à prévoir tiendront compte des plantations existantes, notamment les alignements d'arbres, et intégreront autant que faire se peut des espaces végétalisés dans les recommandations.

- **Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet**

Accessibilité pour tous (piéton, vélo, PMR, etc.), aménagements prévus, conception de la mobilité autour du projet, inclusivité (genre, classes sociales, ...)

La démarche initiée par ce projet vise à améliorer le partage de l'espace en le rendant plus sécurisant pour les différents usagers d'une part, plus convivial pour les riverains d'autre part.

- **Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire**

Entreprises locales, matériaux locaux, entreprise d'insertion sociale, soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales, analyse économique du cycle de vie des bâtiments, ...

L'apaisement de la circulation sur la N525 permettra de mieux mettre en valeur et de rendre plus attractives les activités économiques et servicielles (commerces, entreprises, équipements publics, etc.) et donc de soutenir indirectement celles-ci.

- **Intégration du projet dans l'environnement**

Impact (+ ou -) du projet sur le paysage, impact (+ ou -) sur le voisinage, mesures envisagées

L'apaisement de la circulation sur la N525 permettra de mieux concilier le flux de trafic sur cet itinéraire de transit avec la quiétude des riverains. L'attention sur la qualité des aménagements qui seront proposés (végétalisation) contribuera également à améliorer la perception paysagère du territoire.

11. Annexes

- **Plan de situation**
- **Périmètre d'intervention**
- **Dossier photographique**
- **Etat des lieux**
- **Liste des activités actuelles concernées par le projet**
- **Liste des projets de même fonction existant sur le territoire communal**